



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRES DE L'O.S.C.E

**Intervention de l'Ambassadeur Maxime Lefebvre,
Représentant permanent de la France auprès de l'OSCE
Conseil permanent du 2 juillet 2015**

Monsieur le Président,

Je remercie mon distingué collègue, l'Ambassadeur des Etats Unis, pour son intervention et m'associe à la déclaration prononcée par ma distinguée collègue, l'Ambassadrice des Pays-Bas.

La marche vers l'égalité des droits a toujours été une marche difficile et laborieuse. Des avancées qui paraissaient d'avant-garde hier ne sont plus exceptionnelles aujourd'hui, et seront vues comme banales demain.

La France salue la décision de la Cour suprême américaine qui vient de légaliser le mariage homosexuel sur l'ensemble du territoire, ainsi que la récente décision du peuple irlandais qui va dans le même sens.

Les Pays-Bas ont été le premier pays à autoriser le mariage homosexuel en 2001. La France a autorisé le mariage pour tous par la loi du 18 mai 2013, qui a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés. Le mariage est désormais autorisé pour les couples de même sexe dans 20 pays.

Dans le cadre de son combat en faveur des mêmes droits pour tous, la France rappelle son engagement ferme contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination, y compris à l'égard des personnes LGBT.